



La séance ordinaire du conseil communautaire de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher aura lieu le :

**Mercredi 9 avril 2025 à 19 h 00 à Saint-Loup-des-Chaumes
Salle polyvalente – Route de Rousson**

Le président, Dominique BURLAUD

Ordre du jour

Délibérations

- Nomenclature budgétaire et comptable M57 : Mise en place de la fongibilité des crédits
- Approbation des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2024, des budgets annexes des Ordures Ménagères, de l'assainissement collectif en DSP et du budget général
- **Budget annexe « ordures ménagères » :**
 - ✓ Affectation du résultat 2024
 - ✓ Vote du budget primitif 2025
- **Budget annexe « assainissement collectif en DSP » :**
 - ✓ Affectation des charges de personnels sur le budget annexe assainissement collectif en DSP : modification du taux de participation d'un agent au budget principal
 - ✓ Affectation du résultat 2024
 - ✓ Vote du budget primitif 2025
- **Budget général :**
 - ✓ Affectation du résultat 2024
 - ✓ Vote des taux des taxes locales 2025
 - ✓ Vote du budget primitif 2025
- Création d'un bâtiment avec toiture photovoltaïque à l'aérodrome de Châteauneuf-sur-Cher à Serruelles : marché de maîtrise d'œuvre - modification en cours d'exécution du marché n°1
- Souscription d'un emprunt – Construction d'un bâtiment à toiture photovoltaïque à l'aérodrome de Châteauneuf-sur-Cher– Budget général
- Service technique : acquisition de matériels
- Lancement d'une procédure de consultation de marché d'assurances
- Refonte du site internet de la communauté de communes : lancement d'une procédure de consultation
- Attribution de fonds de concours de voirie aux communes membres
- Attribution de subventions culturelles
- Participation financière à l'accueil des étudiants en Service Sanitaire (SESA) par le Pays Berry Saint-Amandois
- Retrait de la délibération n°24-69 du conseil communautaire en date du 27 novembre 2024
- Avenant n°4 à la convention constitutive de partenariat pour la mise en œuvre des actions de la « Destination Sud Berry » et autorisation au président aux fins de signature
- ARPPE EN BERRY – Avenant n° 1 à la Convention 2025 HGI Kangourève : autorisation au président aux fins de signature

- Programme PVD de Châteauneuf-sur-Cher et Lignéres : conclusion de la convention cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) - Autorisation au président aux fins de signature
- Constitution d'une commission intercommunale pour l'accessibilité
- Désignation de deux représentants (un titulaire, un suppléant), au sein du comité local pour l'emploi du bassin de Saint-Amand-Montrond

Questions diverses

Châteauneuf-sur-Cher, le 2 avril 2025